

Monsieur le Président, je suis heureux de participer aux discussions d'aujourd'hui sur la politique étrangère du Canada, amorcées par mon collègue, le ministre des Affaires étrangères. J'aimerais faire part aux députés de quelques réflexions sur le rôle du commerce dans la politique étrangère du Canada, esquisser les orientations stratégiques possibles et encourager la discussion sur les meilleurs moyens de procéder.

Je suis aussi heureux de coparrainer le Forum sur la politique étrangère qui aura lieu dans une semaine pour sonder l'opinion de Canadiens de divers milieux sur la politique publique. Enfin, j'anticipe avec intérêt les travaux subséquents que réalisera le comité parlementaire.

Notre vision des relations internationales repose depuis longtemps sur un principe fondamental qui consiste à reconnaître l'importance du commerce pour la politique étrangère du Canada. Quand M. Lester Pearson, ancien Premier ministre du Canada, a donné son discours de réception du prix Nobel de la paix en 1957, il l'a intitulé : «Les quatre visages de la paix». Or, le premier visage de la paix, selon lui, et celui dont il a traité avec le plus d'éloquence, était le commerce international. Il a fait observer qu'en cette ère de démocratie de masse, plus les objectifs économiques que l'homme se fixe sont élevés, plus il est essentiel pour la stabilité politique et pour la paix que nous commercions aussi librement que possible. En favorisant le libre-échange entre nations, nous aiderions à établir des partenariats internationaux fondés sur des avantages et un appui réciproques. En établissant un système international caractérisé par des droits et des obligations exécutoires, nous contribuerions à faire prévaloir la primauté du droit sur le pouvoir illimité.

Près de 40 ans plus tard, ce message trouve encore de plus grandes résonances. La mondialisation de la production, l'accroissement des industries de connaissances et le déplacement de la richesse et du pouvoir vers la région de l'Asie-Pacifique, voilà autant de facteurs qui favorisent la montée d'un nouvel ordre économique mondial.

Il devient de plus en plus exact de ne plus parler d'une politique commerciale en soi, mais plutôt d'une politique économique internationale. Les compétences et les champs d'action longtemps considérés comme étant essentiellement nationaux sont maintenant de plus en plus assujettis à des négociations et à des processus décisionnels internationaux. Le gouvernement et le secteur privé doivent maintenant s'occuper non seulement des droits de douanes et des subventions à l'exportation, mais aussi de la politique sur les investissements, de la propriété intellectuelle, de la politique sur la concurrence et de la R-D. Même les programmes sociaux qui autrefois relevaient exclusivement des gouvernements nationaux sont scrutés en profondeur par les négociateurs commerciaux ou, à tout le moins, refondus par suite des pressions exercées inexorablement par le marché international.